

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 novembre 2019

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt novembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

DEMANDE DE  
SUBVENTION  
AUPRES DE LA  
METROPOLE DU  
GRAND PARIS  
POUR L'ACHAT DE  
PANNEAUX DE  
SIGNALISATION  
ZONE A FAIBLES  
EMISSIONS.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Farida FEKAR, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Jean DESLANDES, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Irina SCHAPIRA par Sandie VESVRE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Georges AMZEL par Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT : Mathieu AGOSTINI.

SECRETAIRE : Malika DJERBOUA.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR L'ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ZONE A FAIBLES EMISSIONS.**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

**VU** la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris CM2018/11/12/11 sur la mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine (engagement et rôle de la Métropole du Grand Paris pour un déploiement à compter de juillet 2019),

**VU** la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris CM2018/11/12/12 sur l'adoption du plan climat air énergie métropolitain,

**VU** la convention avec la Métropole du Grand Paris relative à l'accompagnement de la consultation dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine,

**VU** l'arrêté du Maire n° D023/19 instaurant une zone à circulation restreinte sur la commune des Lilas

**CONSIDERANT** que la Ville des Lilas souhaite acquérir dans le cadre de l'expérimentation de la Zone à Faibles Emissions des panneaux de signalisation routière,

**CONSIDERANT** que la Ville des Lilas est en mesure de solliciter auprès de la Métropole du Grand Paris une subvention pour la fourniture des panneaux dont le coût est de 3 394,50 € HT,

**Vu** le budget communal,

**Vu** l'avis de la commission compétente,

**Vu** le rapport du représentant légal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris pour la fourniture de panneaux de signalisation de la Zone à Faibles Emissions à hauteur de 80% du montant hors taxe de la fourniture des panneaux.

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

**ARTICLE 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir cette subvention,

**ARTICLE 4 :** **DIT** que les recettes en résultant seront imputées sur le budget communal de l'année en cours,

**ARTICLE 5 :** **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis, Monsieur le Trésorier municipal des Lilas, et aux intéressés.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **26 NOV. 2019**  
(pendant une durée continue de 2 mois)



Délibération votée par :

Voix pour : 34

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20191120-D133-19-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2019  
Date de réception préfecture : 22/11/2019